



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, Rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 12 mars 2026 à 19 h 31 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jacques Patry,	maire
Madame Chantal Dumont,	conseillère au siège # 1
Madame Danielle Gladu,	conseillère au siège # 3
Madame Suzie Michaud,	conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard,	conseiller au siège # 5
Madame Andrea Di Meo,	conseillère au siège # 6

Absente : Madame Manon Gaudet, conseillère au siège # 2

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 31 sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2026-03-064

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION**
 - 3.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 3.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 733-26 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à la majorité

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-065

3.1 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément au 2^e alinéa de l'article 153 du *Code municipal*, le conseil constate que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal par moyen technologique en date du 9 mars 2026.

2026-03-066

3.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Andrea Di Meo à l'effet qu'un membre du conseil pourra déposer et présenter, séance tenante ou ultérieure, un projet de règlement relatif au traitement des membres du conseil municipal.

2026-03-067

3.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 733-26 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le projet de règlement numéro 733-26 relatif au traitement des membres du conseil municipal est déposé et présenté par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à : 19h36
La période de questions se termine à : 20h34

2026-03-068

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE L'assemblée est levée à : 20h 35

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à la majorité

Jacques Patry
Maire

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jacques Patry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.